



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 170-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.224

Déposée le : 09.06.2020

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : Les Verts (Kohler, Meiringen) (porte-parole)

Cosignataires : 7

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Offensive pour l'énergie solaire : il est temps pour le canton d'agir

Le Conseil-exécutif est chargé de faire en sorte que d'ici 2035, l'ensemble des toits, façades et autres surfaces adaptées d'infrastructures cantonales/de bâtiments cantonaux soient utilisés pour la production d'énergie photovoltaïque.

Développement :

Dans sa réponse à la motion 301-2019 « Permettre la pose d'installations photovoltaïques sur des infrastructures existantes », le Conseil-exécutif explique qu'il souhaite rendre accessibles les infrastructures cantonales qui s'y prêtent à des investisseurs pour la pose d'installations photovoltaïques. Il exprime toutefois également une certaine retenue en raison des clarifications juridiques et des travaux administratifs qu'il redoute en la matière. Cela n'augure guère une réalisation rapide de cette revendication, raison pour laquelle il est nécessaire d'arrêter un calendrier clair. La transition énergétique repose notamment sur les grandes installations de production. Or, seules les surfaces qui appartiennent au canton lui permettent de donner de manière directe et rapide son feu vert à des projets de construction. Idéalement, ces surfaces doivent être proposées à celles et ceux qui produiront le plus d'énergie et qui sont en mesure de réaliser les installations sans délai. Le canton peut donc utiliser lui-même les surfaces adaptées ou les mettre au concours. A titre d'exemple, l'initiative bernoise de financement participatif Sunraising, qui connaît une très forte demande, déploie beaucoup d'efforts dans la recherche de surfaces adaptées à ses investissements. Des mesures appropriées permettraient d'éliminer les obstacles sur le chemin de ce genre d'acteurs et d'accélérer l'augmentation de la capacité photovoltaïque pour que d'ici 2035, les infrastructures cantonales soient utilisées également pour la production d'énergie photovoltaïque. Le canton pourra ainsi contribuer à atteindre les objectifs intermédiaires pour 2035 figurant dans la stratégie énergétique 2050.

Destinataires
– Grand Conseil